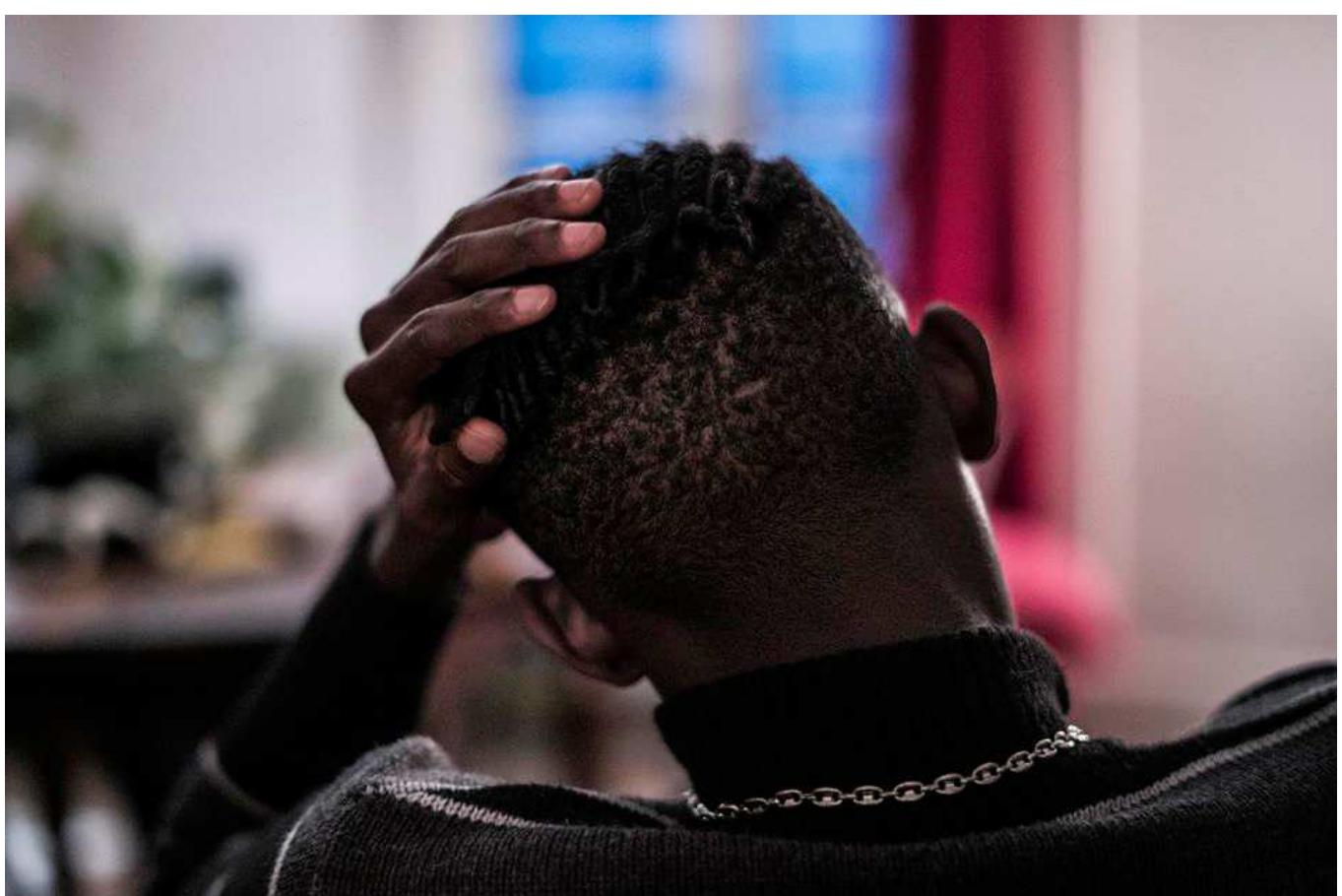


EXILÉS ABONNÉS

La mairie de Paris ouvre des nouvelles places d'hébergement pour les mineurs isolés

Par Gurvan Kristanadjaja(<https://www.liberation.fr/auteur/15435-gurvan-kristanadjaja>) — 8 décembre 2020 à 17:08



Mineur isolé dans un appartement géré par une association, à Paris, le 30 septembre.
Photo Albert Facelly

Des élus annoncent à «Libération» l'ouverture d'un dispositif inédit d'hébergement de quarante places pour les mineurs isolés qui ont déposé des recours en justice. Les associations s'interrogent déjà sur sa capacité, qu'elles jugent trop faible.

L'image, en plein cœur de l'été, avait marqué les esprits(https://www.liberation.fr/debats/2020/07/31/les-mineurs-isoles-du-square-jules-ferry-a-paris-doivent-etre-heberges_1795716). Une centaine de mineurs isolés, accompagnés d'associations, avaient planté des tentes pendant plus d'un mois en plein cœur du square Jules-Ferry, dans le XI^e arrondissement, pour réclamer des places en hébergement d'urgence. Beaucoup d'entre eux regrettaien de se trouver alors dans une «zone grise» du système de prise en charge, laissés à l'abandon.

A leur arrivée dans la capitale, les jeunes exilés doivent en effet se présenter à un dispositif d'évaluation de leur âge(https://www.liberation.fr/france/2020/10/05/mineurs-isoles-les-ecueils-avant-l-accueil_1801499). A l'issue des entretiens, seuls 30% d'entre eux sont jugés mineurs, les autres sont remis à la rue. «*Ils dépendent ensuite du 115, où les places sont saturées*», explique Dominique Versini, adjointe à la maire de Paris en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance. Résultat, une bonne partie fait un recours auprès du juge des enfants pour contester cette décision. Mais pour toute la durée de l'instruction, ils ne sont pas pris en charge par les pouvoirs publics. Ce sont parfois les associations qui prennent le relais. Le campement du square Jules-Ferry était un cri d'alerte pour ces jeunes, souvent vulnérables.

Préempté par la ville

Il semble avoir été entendu par la mairie de Paris. Dans le

XV^e arrondissement, un centre d'hébergement d'urgence d'une quarantaine de places ouvrira le 15 décembre prochain, ont indiqué Ian Brossat et Dominique Versini à *Libération*. Ce dispositif inédit s'installera dans un ancien immeuble de bureaux qui «*a été préempté par la ville de Paris pour y faire du logement social*», explique Ian Brossat, adjoint chargé du logement, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés. En attendant qu'il ne soit transformé en habitat social, en juin 2022, la mairie de Paris a donc décidé de mettre le bâtiment à disposition pour y héberger ces jeunes en recours. «*Les travaux, à hauteur de 220 000 euros ont été pris en charge à 80% par la ville, à 20% par l'Etat*», indique l'adjoint.

«*C'est une satisfaction, car c'est une demande qu'on formule depuis plusieurs années auprès de l'Etat*», assure de son côté Dominique Versini. «*Un certain nombre de ces jeunes sont particulièrement vulnérables : des jeunes filles, ou des personnes avec des pathologies. On a toujours considéré qu'il fallait les mettre à l'abri. On voulait obtenir de l'Etat un dispositif adapté. Jusqu'à présent, ils n'ont jamais accepté*», poursuit l'adjointe.

«**Quid de tous les autres ?**»

Du côté des associations, on craint néanmoins que ce dispositif ne suffise pas à placer tous les mineurs. «*Après l'évacuation du square, il y a eu soixante-dix jeunes dispatchés dans des hôtels. Une trentaine ont déjà été placés ailleurs. Donc ce qu'on comprend, c'est que le centre servira à accueillir la quarantaine de mineurs du square Jules-Ferry restants. Mais nous, d'autres mineurs qui se retrouvent à la rue, on en reçoit d'autres tous les jours !*» regrette Agathe Nadimi, de l'association les Midis du MIE qui a participé à l'organisation du campement. «*On a été à la mairie de Paris, on a assisté à des réunions et on nous a vendu des places. Mais demain, quid de tous les autres qui sont à la rue ? On les héberge où ?*» s'interroge la bénévole. «*C'est une bonne nouvelle. Quarante places, ce n'est pas suffisant, mais je pense que c'est un bon*

signe. Ça permettra de porter la bonne parole auprès des autres départements pour des dispositifs similaires. Notre demande était de visibiliser le problème, et qu'ils puissent être traités de manière digne et en présomption de minorité», estime de son côté Corinne Torre, cheffe de mission France à Médecins sans frontières.

«Comme c'est une première, l'idée c'est de ne pas s'arrêter là. Cela répond à une demande et à un vide des politiques publiques. Si ça marche, ça a vocation à se développer. Même si ça ne relève pas de nos compétences. Ça se passe dans notre ville, la municipalité ne peut pas être indifférente», répond Ian Brossat. «Nous pouvons mettre à disposition de l'Etat d'autres bâtiments pour une prise en charge sur le même modèle», assure de son côté Dominique Versini.

[Gurvan Kristanadjaja \(https://www.liberation.fr/auteur/15435-gurvan-kristanadjaja\)](https://www.liberation.fr/auteur/15435-gurvan-kristanadjaja)